



3 questions à Olivier Ferron, délégué général d'Abibois

le - Séverine RENARD - Rhône DR Concours de référence et vitrine de l'excellence de la filière forêt-bois, le 9e **Prix national de la construction bois** est lancé. Les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au 28 février pour concourir dans l'une des sept catégories. Explications d'Olivier Ferron, délégué général d'Abibois, réseau membre de France Bois Régions, qui organise la compétition.

Quelle est l'ambition du **Prix national de la construction bois** et comment se déroule-t-il ?

Ce prix récompense chaque année des bureaux d'études, des architectes, des maîtres d'ouvrage, des designers en aménagement qui ont fait le choix du bois pour bâtir, réhabiliter, étendre ou bien aménager. C'est une façon de saluer l'inventivité, le potentiel, la fonctionnalité, le rôle social et l'intégration dans leur environnement d'ouvrages remarquables, notamment en matière d'efficacité énergétique. Pour cette édition 2020, les jurés seront attentifs à l'utilisation des matériaux biosourcés, en plus des critères habituels qui sont la qualité architecturale et l'insertion paysagère de la réalisation, l'approche environnementale et la performance énergétique du bâtiment, la créativité et l'innovation portées par les concepteurs, la performance technique mise en œuvre, l'approche économique et l'emploi d'essences locales.

Cette année, la présidence du jury a été confiée à Christophe Aubertin, lauréat 2019 pour l'extension d'une maison de retraite à Vaucouleurs, dans la Meuse. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 28 février. Nous recevons généralement entre 600 et 700 dossiers. Ensuite, il y aura l'organisation des jurys régionaux, avant l'organisation du jury national le 28 avril. La cérémonie de remise des prix se déroulera fin juin.

Les postulants peuvent concourir dans l'une des sept catégories suivantes : travailler-accueillir ; apprendre-se divertir ; habiter ensemble ; habiter une maison ; réhabiliter un équipement ; réhabiliter un logement ; aménager un intérieur ou un extérieur.

En 2019, trois projets d'Auvergne-Rhône-Alpes avaient été primés. Pouvez-vous les présenter ?

Une mention avait été décernée à la coopérative laitière Vercors Lait, à Villard-de-Lans (Isère), dans la catégorie "réhabiliter un équipement", et une mention avait été accordée à une maison dans le Cantal, dans la catégorie "aménager une maison". Pour la catégorie "aménagement intérieur", c'est une épicerie biologique de Miribel, réalisée par Human architectes (Lyon), qui avait été désignée lauréate.

C'est important de montrer que le bois a sa place dans l'aménagement intérieur. Il y a beaucoup de communication sur la structure bois, mais il existe bien d'autres possibilités d'usage pour le bois. Dans les intérieurs, les nœuds du bois sont un atout esthétique et ce matériau s'avère idéal pour stocker le carbone. Sans oublier le bien-être, le confort et la différenciation des aménagements intérieurs bois.

Comment se porte la filière forêt-bois ?

Dans le logement collectif, 10 % des projets sont en bois et, pour les extensions, la part du bois grimpe à 30 %. Il faut également noter la dynamique sur le marché des bâtiments publics. Pour répondre à leurs objectifs d'économie d'énergie, de performance énergétique ou encore de stockage carbone, les collectivités s'intéressent de plus en plus au bois. Il y a trois ou quatre ans, la capacité de production des entreprises était utilisée à 50 % ; aujourd'hui, elle atteint 70 %.

L'enjeu porte désormais sur la formation et les compétences.